

Principe des droits de la défense et communication des pièces de la procédure correctionnelle

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 5ème chambre – N° 12LY01331 – SA Conditionnement – 16 mai 2013 – C+](#) 

INDEX

Mots-clés

Contrôle fiscal, Instance correctionnelle, Communication des pièces, Droit de communication, Principe des droits de la défense

Rubriques

Fiscalité

TEXTE

.....

Résumé

¹ Dès lors que la société n’a pu, malgré ses démarches, obtenir la communication d’une copie des pièces de la procédure correctionnelle diligentée à son encontre pour des faits d’abus de biens sociaux et sur lesquelles l’administration fiscale s’est exclusivement fondée pour proposer les redressements contestés, la Cour considère que les impositions en litige ont été établies selon une procédure irrégulière en méconnaissance du principe des droits de la défense.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0